L'ESCARENE - INFOS

www.escarene.fr

COMPTEUR EAU Protection contre le gel décembre 2013

Protection des compteurs d'eau

Recommandations

Les compteurs sont des appareils publics. La fourniture, l'entretien et le renouvellement sont effectués par le service des eaux. Toutefois, le **remplacement** est fait **aux frais des abonnés** en cas de destruction ou de détérioration.

Recommandations pour veiller à la bonne conservation de votre compteur

En hiver : Il est recommandé que les parties non enterrées des installations, notamment celles installées dans les regards, caves, garages, remises, soient calorifugées par un matériau isolant (plaque de polystyrène à la dimension du regard, ou sacs poubelle remplis de copeaux de polystyrène...).

En cas de non consommation prolongée (par exemple absence de longue durée) il est conseillé que les robinets avant compteurs soient fermés et la totalité de l'installation vidangée.

Au printemps (début mars) : Retirer les calorifugeages et vérifier l'absence de toute anomalie.

<u>Nota</u>: de nombreuses portes des niches privatives sont en très mauvais état, pour prévoir une mutualisation du remplacement de la porte (aux frais du demandeur), les personnes intéressées sont priées de se faire connaître en mairie.

